Nations Unies S/PV.4485



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4485e séance

Mercredi 6 mars 2002, à 10 heures
New York

Président :	M. Petersen	(Norvège)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chine	M. Chen Xu
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Doutriaux
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	Mme Lajous
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée (S/2002/205).

02-27494 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée (S/2002/205)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Érythrée, de l'Espagne, de l'Éthiopie, du Japon et des Pays-Bas des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Seyoum (Érythrée), M. Arias (Espagne), M. Tessema Éthiopie, M. Motomura (Japon) et M. van den Berg (Pays-Bas) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Ole Peter Kolby, Chef de la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Ole Peter Kolby, Chef de la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée, à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Les membres du Conseil sont saisis du document S/2002/205 qui contient le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée du 21 au 25 février 2002.

Je donne maintenant la parole à M. Kolby, chef de la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée.

M. Kolby (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport de la récente mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée. Grâce à l'efficacité du Conseil et du Secrétariat, il est déjà disponible depuis quelques jours et nous devrions tous en avoir reçu une copie.

Mais avant d'aborder les aspects plus substantiels du rapport, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer les remerciements sincères de tous les membres du Conseil aux deux pays et à leurs dirigeants pour l'accueil chaleureux et hospitalier offert à la mission à Addis-Abeba et à Asmara, ainsi que durant nos visites sur le terrain. Diriger une mission dans des circonstances aussi positives et favorables dans les deux pays a vraiment été un grand privilège pour moi.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de la mission à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE); au Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Legwaila; et au commandant de la Force, le général de division Cammaert, ainsi qu'au Secrétariat, qui ont réglé efficacement les questions logistiques durant la mission, nous permettant de couvrir beaucoup de terrain en trois jours et de faire l'expérience directe de la MINUEE.

Nous avons également visité un camp de personnes déplacées et des zones touchées par la guerre. Les constatations faites lors de la mission seront utiles dans la poursuite de l'examen et à l'appui du processus par le Conseil.

Enfin, je remercie mes collègues membres du Conseil de leur participation constructive à cette mission. Cet appui, offert à ma délégation tout au long de la mission, a été exemplaire. Le fait que tous les membres du Conseil ont participé à cette mission témoigne de l'importance accordée par la communauté internationale au processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée. J'ai l'honneur de dire que le rapport soumis au Conseil est le reflet d'un Conseil uni, d'un Conseil attaché à assister activement les parties en mettant en oeuvre les Accords d'Alger et à contribuer à l'achèvement du processus de paix.

La mission a révélé que les parties demeurent attachées à la mise en oeuvre des Accords d'Alger. Les

rencontres avec le Premier Ministre Meles Zenawi, à Addis-Abeba, et avec le Président Isaias Afwerki, à Asmara, ont encore souligné la volonté des parties de travailler étroitement avec l'ONU à cette fin.

De notre côté, la mission a insisté auprès des deux dirigeants sur la détermination du Conseil de sécurité à jouer pleinement son rôle à cet égard. Elle a fait un vibrant éloge des contributions faites à ce jour par la MINUEE dans l'exécution de son mandat et en vue d'améliorer la situation de la population, notamment dans la Zone de sécurité temporaire. La mission a compris que les projets à impact rapide ont été particulièrement utiles. Les arrangements pour de tels projets doivent être poursuivis.

Nos rencontres dans les deux capitales ont toutes été organisées dans un esprit très constructif. Avec le Premier Ministre Zenawi et le Président Afwerkin, elles ont mis en lumière les progrès du processus de paix jusqu'ici et de l'accord juridique définitif concernant les questions frontalières qui est imminent. La mission s'est félicitée des déclarations récentes des deux parties, qui ont réaffirmé que la décision que prendrait la Commission du tracé des frontières serait finale et contraignante. Elle a félicité les deux parties d'avoir choisi de régler leurs différends en recourant à un mécanisme international de règlement de conflits et d'avoir donné à l'ONU un rôle essentiel dans l'application de la décision de la Commission du tracé des frontières.

La mission a souligné que l'application de la décision de la Commission du tracé des frontières doit commencer dès son annonce. Le processus devrait être rapide tout en veillant à préserver la stabilité dans toutes les régions visées par cette décision. La mission a fait comprendre aux parties qu'il fallait collaborer étroitement avec l'ONU au cours de la phase d'application à venir et s'abstenir de toute action unilatérale qui pourrait avoir de graves effets déstabilisateurs.

Conformément à l'article 14 de l'Accord sur la cessation des hostilités, les arrangements de sécurité devront rester en vigueur. De ce fait, les mesures prises pour la séparation des forces par la création de la Zone de sécurité temporaire, resteront essentielles. La MINUEE doit poursuivre son important travail à cet égard jusqu'à ce que la démarcation soit terminée.

Il est de la plus haute importance que le transfert de territoire et de l'autorité civile, ainsi que les mouvements de population et de troupe aient lieu dans l'ordre et dans un cadre convenu. Les parties doivent, à cette fin, coopérer constructivement avec le Représentant spécial, l'Ambassadeur Legwaila, et avec les membres du Conseil. Il faudra beaucoup de bonne volonté aux deux parties pour éviter de retarder le processus. Ensemble, nous devons fermement le faire avancer et, par là, contribuer activement à améliorer la situation des populations des zones concernées.

À cette fin, le déminage sera essentiel. La mission a compris que les deux parties sont prêtes à le faire progresser, en coopération avec la MINUEE, en tant que question extrêmement prioritaire. Le suivi concret à cet égard sera essentiel au processus de démarcation. Durant la mission, nous avons entendu un exposé du Centre de coordination de l'action antimines de la MINUEE, qui a souligné l'importance du déminage pour le travail de démarcation et la sécurité de la population. Aucun effort ne peut être épargné à cet égard.

Concernant les questions opérationnelles à régler, les parties ont répété à la mission leurs positions bien connues. Elle les a fermement priées de remplir pleinement leurs obligations en vertu des Accords d'Alger pour fournir à la MINUEE les conditions de travail qu'elle demande. En même temps, la mission a exhorté les deux parties à se tourner vers l'avenir afin de trouver des modalités constructives de coopération et de coexistence sur la base de la décision de la Commission du tracé des frontières.

La mission a souligné notamment l'obligation faite aux parties, dans le cadre du droit international humanitaire et des Accords d'Alger, de libérer et de remettre sans retard tous les prisonniers de guerre et les détenus civils.

La mission a également rencontré le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Amara Essy, et des représentants de la communauté diplomatique, d'institutions des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales internationales et de la société civile dans les deux pays. Elle a été informée sur la situation humanitaire dans les deux pays. La mission s'est félicitée de la façon concertée dont les institutions des Nations Unies, les donateurs internationaux et les organisations non gouvernementales ont procédé pour tenter de soulager les souffrances et promouvoir le processus de paix.

La mission a souligné qu'il importait d'adopter une démarche globale pour renforcer la confiance entre les deux pays. Elle a pris acte, à cet égard, des progrès enregistrés récemment dans le dialogue entre les dirigeants religieux et encouragé les représentants de la société civile des deux pays à prendre d'autres initiatives en vue de renforcer la confiance mutuelle.

La mission s'est rendue au pont du Mereb, sur lequel j'ai fait une brève allocution, appelant à jeter un pont, également, entre les esprits pour que ces deux pays voisins puissent vivre dans la prospérité que leur peuple mérite et appelle de ses voeux.

Dans l'importante période qui nous attend, l'OUA ainsi que les facilitateurs et les témoins des Accords d'Alger sont vigoureusement encouragés à appuyer activement le processus et à soutenir fermement les efforts de l'ONU, en étroite collaboration avec les parties.

Lorsque nous examinerons la prorogation du mandat de la MINUEE, au cours de ce mois, nous devrons être aussi clairs que possible en ce qui concerne la phase de mise en oeuvre. Nous devrons définir et répartir clairement les tâches à accomplir. Cependant, la décision de la Commission du tracé des frontières ne sera pas disponible au moment de l'examen du mandat, et le Conseil devra être prêt à examiner de manière plus approfondie la façon dont l'ONU peut appuyer le processus de démarcation en étroite coopération avec les parties, une fois la décision annoncée.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je tiens à exprimer la gratitude et la reconnaissance de tous les membres de la mission du Conseil de sécurité, dirigée avec grande compétence par l'Ambassadeur Kolby, pour la façon dont elle s'est acquittée de cette importante responsabilité au nom du Conseil.

Mme Lajous (Mexique) (*parle en espagnol*) : La mission récente du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée a perpétué l'habitude prise par cet organe de l'ONU d'évaluer sur le terrain les situations dont il est saisi. Nous nous félicitons de ce que tous les membres du Conseil aient participé à la mission, ce qui nous a permis de manifester notre volonté commune de transmettre un message d'appui au processus de paix entre les deux pays.

Le point culminant de cette mission a été sans conteste les réunions qui ont été tenues avec le Premier Ministre de l'Éthiopie, M. Meles Zenawi, et avec le Président de l'Érythrée, M. Isaias Afwerki. L'échange d'idées très constructif qui a eu lieu entre les deux dirigeants a contribué à cimenter les relations entre ces deux pays et l'ONU. On a souligné, en particulier, la contribution positive de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) dans le rétablissement de la confiance entre les deux parties.

La mission du Conseil de sécurité a été un succès parce qu'elle a atteint l'objectif recherché, à savoir : donner aux dirigeants des deux pays l'assurance que l'ONU continuera de les appuyer au stade de la mise en oeuvre de la décision qui sera prise sous peu par la Commission du tracé des frontières.

Nous espérons que les autorités d'Éthiopie et d'Érythrée maintiendront ouvertes les voies de communication avec la MINUEE et le Représentant spécial du Secrétaire général afin d'établir le mécanisme de coopération indispensable à la phase d'exécution de cette décision. Nous réitérons notre conviction que l'adoption de mesures unilatérales pourrait compromettre le climat de confiance qui doit exister entre les deux parties. Nous lançons un appel aux garants, témoins et facilitateurs des Accords d'Alger afin qu'ils appuient cette étape cruciale du processus de paix.

L'une des conclusions les plus frappantes de la mission du Conseil de sécurité a été que la communauté internationale devait appuyer les efforts de déminage des deux pays, en particulier au cours de la phase de démarcation des frontières sur le terrain. Nous espérons que les bailleurs de fonds contribueront au Fonds d'affectation spéciale de l'ONU en vue d'éliminer les mines interpersonnel qui menacent gravement la population de l'Éthiopie et de l'Érythrée.

Nous tenons à saluer l'efficacité avec laquelle le personnel de la MINUEE coordonne le travail des organisations du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales qui mettent en oeuvre des projets destinés à répondre aux besoins humanitaires des réfugiés et des personnes déplacées dans la Zone de sécurité temporaire. L'échange de vues entre les membres de la mission du Conseil de sécurité et les représentants de ces organisations a permis d'apprécier l'ampleur du travail réalisé et les défis auxquels les protagonistes sont chaque jour confrontés.

Il reste encore au Conseil de sécurité à définir une stratégie de sortie pour la MINUEE, une fois achevé le travail de délimitation des frontières sur le terrain, en s'attachant tout particulièrement à préserver les progrès accomplis dans le processus graduel de normalisation des relations entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Outre l'ONU, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les organisations sous-régionales ont un rôle important à jouer dans ce domaine.

Je voudrais terminer mon intervention en exprimant notre reconnaissance au Gouvernement norvégien et à l'Ambassadeur Ole Peter Kolby pour leur appui et leur rôle moteur, auxquels on doit le succès de la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Mexique de des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Le Conseil, Monsieur le Président, est très honoré de voir le Ministre des affaires étrangères de la Norvège présider en personne cette séance. Cela montre en effet l'attachement de votre pays à cette question et aux autres questions liées à la corne de l'Afrique. Nous tenons, pour commencer, à vous féliciter de l'initiative que vous avez prise d'envoyer une mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée. Cela démontre également, je l'espère, que les membres élus du Conseil peuvent faire bouger les choses au Conseil. Nous voudrions également nous associer à notre collègue mexicaine pour féliciter l'Ambassadeur Kolby de la façon avec laquelle il a conduit les choses avant, pendant et après la mission. Nous remercions en outre le Gouvernement norvégien de l'avion qu'il nous a fourni et de son soutien logistique. Nous tenons également à remercier la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et le personnel du Secrétariat du rôle crucial qu'ils ont joué dans l'organisation de ce voyage.

Je voudrais, à ce stade, rendre un hommage tout particulier au Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Legwaila Joseph Legwaila, et à son équipe de la MINUEE, pour le travail remarquable et les efforts inlassables qu'ils ont accomplis pour faire progresser le processus de paix. La seule chose que j'ai apprise en m'y rendant est que l'Ambassadeur Legwaila ne travaille pas que de neuf à cinq. En fait, il semble être tout le temps en déplacement entre les deux pays et visiter chaque zone frontalière. Nous lui faisons toute confiance et appuyons sans réserve son travail en Érythrée et en Éthiopie. Nous estimons que dans la mesure où le mandat de la MINUEE doit bientôt être prorogé – je pense qu'il le sera très bientôt, le 15 mars –, il importe que le Conseil apporte un ferme appui et un mandat clair à la poursuite de son action.

Nous pensons que la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée était tout à fait opportune. Je pense que cela est vrai car lorsque nous sommes partis, je me posais quelques questions personnelles quant au moment choisi vu que la décision de la Commission du tracé des frontières avait été reportée. Mais, de retour de ma visite, j'ai estimé qu'elle avait été vraiment très utile car elle avait bien sensibilisé les membres du Conseil à la dynamique et à la situation réelles sur le terrain en Éthiopie et en Érythrée. Je dois avouer que je suis revenu mieux conscient des défis complexes qui se poseront à nous au cours des prochaines semaines. Le Conseil de sécurité aura certainement à faire face à un vrai défi pour traiter de la décision de la Commission du tracé des frontalières, et nous espérons qu'il saura le relever. La semaine prochaine, lorsque nous tiendrons des consultations officieuses sur ce thème, je pense que les membres du Conseil réfléchiront sérieusement à la question.

La voie de la paix en Éthiopie et en Érythrée aura été longue et difficile. C'est pourquoi nous estimons que les dirigeants des deux pays méritent d'être vivement félicités pour leur détermination à faire avancer le processus de paix vers une paix durable. Comme l'a déjà souligné l'Ambassadeur Kolby en présentant le rapport, les deux parties restent attachées à l'Accord d'Alger. Le Premier Ministre Meles Zenawi a indiqué que l'Éthiopie continuera de rester engagée, alors que le Président Isaias Afwerki a confirmé que l'application des accords déjà signés ne devrait pas poser de grands problèmes. Nous saluons ces engagements publics d'agir constructivement avec la MINUEE en vue d'appliquer la décision finale et contraignante de la Commission du tracé des frontalières, conformément aux Accords d'Alger, et nous espérons que notre visite aura, à plusieurs égards, renforcé l'engagement de ces dirigeants.

La décision juridique sur la question des frontières étant proche, il serait utile que nous nous tournions vers l'avenir pour préparer la prochaine étape. Tout en notant que les deux pays peuvent avoir

des perspectives différentes sur la façon d'appliquer la décision sur les frontières, cela ne fait que souligner, à nos yeux, l'importance pour les deux parties de s'engager avec l'Ambassadeur Legwaila pour trouver un accord commun sur les modalités d'application rapide de la délimitation et de la démarcation. Mais, indépendamment des modalités pratiques, un principe clef à souligner – et je suis heureux que l'Ambassadeur Kolby l'ait également souligné dans son rapport – est que les deux parties doivent s'abstenir de toute action unilatérale ou déstabilisatrice avant et après la décision les frontières.

Je voudrais à ce stade faire une remarque sur un paradoxe apparent concernant la situation qui nous intéresse. D'une part, il y a eu une adhésion relativement bonne – je devrais dire une très bonne adhésion – à la MINUEE pour ce qui est de l'application des accords d'Alger sur le terrain. Mais d'autre part, nous notons également un réel malaise et peut-être une sorte de tension dans l'air. Naturellement, les profondes blessures causées par deux ans et demi de conflit mettront du temps à guérir. Mais nous demandons aux deux pays et à leurs dirigeants de tout faire pour dépasser ce passé pénible et, comme l'ont évoqué les deux gouvernements, d'envisager d'ouvrir une nouvelle phase de coexistence qui leur permettra de se consacrer à la lutte contre la pauvreté et au développement socioéconomique, au profit de leurs peuples.

À cet égard, nous voudrions brièvement attirer l'attention sur quatre aspects vitaux qui nous paraissent essentiels pour promouvoir la normalisation et la reconstruction.

Premièrement, le déminage reste une priorité majeure, comme l'a dit l'Ambassadeur Kolby, pour créer les conditions d'un retour sûr des personnes déplacées, et permettre aux zones affectées d'être réapprovisionnées pour des activités traditionnelles, telles que l'agriculture et l'élevage. L'un des souvenirs les plus vivants que nous retiendrons de cette visite est la sensibilisation des enfants aux dangers de mines. Voir directement les champs est une expérience éducative bien plus éloquente que tout ce que nous pourrions dire dans cette salle. Nous pensons que le déminage est un élément essentiel de l'action de la MINUEE.

Deuxièmement, il est important que les deux parties assurent la libération des derniers prisonniers de guerre et détenus civils, sans préalable ni retard, comme le prévoit l'Accord d'Alger.

Troisièmement, une démobilisation effective doit se faire pour que les rares ressources puissent servir au développement national et à la reconstruction.

Quatrièmement, des mesures de confiance doivent être encouragées pour rétablir les liens entre les sociétés civiles des deux côtés de la frontière, et à cet égard, nous sommes encouragés par la récente rencontre des chefs religieux à Addis-Abeba et Asmara, qui constitue une percée majeure dans le renforcement des contacts personnels, et je suis heureux que l'Ambassadeur Kolby nous ait également organisé une rencontre avec les chefs religieux des deux parties. Nous sommes tout à fait d'accord avec l'Ambassadeur Kolby lorsqu'il a affirmé, sur le pont du Mereb, que nous devons construire des ponts d'idées entre les esprits des deux parties.

Par ailleurs, nous exhortons les deux pays à faire preuve de souplesse et à coopérer avec la MINUEE sur toutes les autres questions en suspens, mentionnées dans la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 16 janvier 2002, y compris, un, en assurant la liberté de mouvement à la MINUEE; deux, en diffusant des informations sur les milices et unités de police dans la Zone de sécurité temporaire; trois, en réglant l'accord sur le statut des forces ; quatre, en fournissant des informations précises sur les mines; et cinq, en créant un couloir aérien direct entre Addis-Abeba et Asmara. À titre personnel, je trouve curieux que nous ne puissions pas nous entendre pour créer une ligne aérienne directe entre Addis-Abeba et Asmara; cela est tout à fait étonnant.

Nous espérons que le règlement de ces questions contribuera à promouvoir une confiance mutuelle et à démontrer une bonne foi pour faire avancer le processus de paix. En fait, les deux parties s'étant bien conformées à tous les points clefs de ces accords, leur bonne volonté sera encore plus éloquente si elles peuvent coopérer dans ces quelques domaines restants, évoqués dans la déclaration présidentielle.

Enfin, je voudrais souligner le rôle important de la communauté internationale dans l'appui aux mesures prises par les deux pays vers la paix. Certains membres se sont engagés à fournir une aide concrète sous forme de programmes de déminage et de développement. D'autres, notamment les garants et médiateurs du processus de paix d'Alger, l'Organisation de l'unité

africaine et le Conseil de sécurité, peuvent apporter un appui politique crédible. J'admets, avec l'Ambassadeur Kolby, que notre rencontre avec le Secrétaire général de l'OUA, Amara Essy, a été très importante à cet égard. Il est clair que la sous-région souffre de ce conflit et de l'instabilité depuis trop longtemps. L'Érythrée et l'Éthiopie sont au seuil d'une nouvelle phase de leur histoire, et elles méritent tout l'appui et les encouragements de la communauté mondiale alors qu'elles s'efforcent, avec la MINUEE, de réaliser une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Singapour pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes également reconnaissants à l'Ambassadeur Peter Kolby pour le rapport qu'il a présenté au Conseil et pour la façon très compétente avec laquelle il a dirigé la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée.

La situation dans la zone de conflit demeure calme. Il s'agit d'un acquis majeur du processus de paix. Premièrement, cela reflète la bonne volonté des deux parties et résulte par ailleurs des efforts communs du Conseil de sécurité, du Secrétaire général, du chef et des membres de la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée, et de l'Organisation de l'unité africaine.

La mission du Conseil en février dans la zone du conflit y a contribué concrètement aux actions des Nations Unies. Nous appuyons les recommandations de la mission et sommes disposés, avec les autres membres du Conseil, à travailler constructivement à leur mise en oeuvre.

La Fédération de Russie a régulièrement préconisé le règlement pacifique du différend territorial entre l'Éthiopie et l'Érythrée sur la base des principes de la Charte de l'ONU et dans le strict respect des normes du droit international. Nous sommes particulièrement satisfaits de voir qu'au cours du séjour de la mission dans la région, les dirigeants des deux pays, Meles Zenawi et Isaias Afwerki, ont encore confirmé leur attachement indéfectible aux accords de paix et leur volonté d'appliquer la décision que va prendre la Commission du tracé des frontières.

Nous pensons que les travaux du Conseil de sécurité doivent viser à assurer des conditions favorables à la mise en oeuvre des décisions de démarcation et de délimitation de la frontière. Il importe que les deux parties au conflit continuent de s'en tenir à la lettre et à l'esprit des Accords d'Alger sans prendre des mesures unilatérales susceptibles de nuire à la paix et à la sécurité dans la corne de l'Afrique.

La Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) a une lourde responsabilité en la matière. Elle a déjà déployé des efforts importants pour maintenir la sécurité. Mais elle doit faire plus. Elle doit oeuvrer énergiquement et superviser l'efficacité de la séparation des forces armées des parties dans la Zone de sécurité temporaire jusqu'à l'achèvement complet des mesures de démarcation de la frontière.

Nous encourageons particulièrement les mesures visant à rétablir le climat de confiance et de bon voisinage, qui a tant souffert de la guerre entre les peuples d'Érythrée et d'Éthiopie. Des efforts ont déjà commencé en la matière et nous espérons qu'ils vont se poursuivre.

Le verdict prochain de la Commission du tracé des frontières vise à éliminer la cause profonde de ce conflit sanglant. Ce sera un jalon important du processus du règlement. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies d'apporter tout l'appui nécessaire à la Commission du tracé des frontières ainsi que les ressources nécessaires par le biais du fonds créé par le Secrétaire général.

M. Williamson (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, du vif intérêt que votre pays accorde à ce dossier et du rôle actif que vous avez déjà joué dans la promotion du processus de paix en votre qualité de Ministre norvégien des affaires étrangères. J'aimerais également exprimer d'emblée ma reconnaissance à l'Ambassadeur Kolby pour la manière dont il a dirigé la mission, présenté le rapport et géré cette question en général.

La mission du Conseil s'est rendue en Éthiopie et en Érythrée pour manifester l'appui de la communauté internationale aux deux gouvernements qui ont fait preuve d'une grande sagesse politique en vue de régler pacifiquement les différends frontaliers. Nous nous sommes rendus dans la région, en particulier pour marquer l'appui du Conseil aux déclarations officielles des autorités des deux pays réaffirmant que la décision de la Commission du tracé des frontières est définitive et contraignante. En marquant très tôt leur volonté

d'honorer la décision de la Commission, les deux gouvernements ont jeté les bases pour que la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et le Conseil passent au stade du processus de paix – aux modalités de mise en oeuvre de la décision de la Commission. Je pense que cela devrait être le pôle d'attention du Conseil et c'est sur cet aspect que je voudrais me concentrer dans ma brève intervention d'aujourd'hui.

Le rapport de la mission du Conseil contient des recommandations sur les principales questions relatives à la mise en oeuvre. Ma délégation appuie ces recommandations. Il y a deux observations que je souhaite faire à la lumière de ces recommandations afin de clarifier la position des États-Unis alors que le Conseil et les parties se concentrent sur la mise en application de la décision de la Commission.

Premièrement, les entretiens de la mission dans les deux capitales ont confirmé notre idée que les deux parties doivent vite mettre au point les modalités d'exécution. Nous ne doutons pas qu'elles honoreront leurs engagements selon les Accords d'Alger et qu'elles sont attachées au maintien de la paix. Hélas, nous ne doutons pas non plus que le manque de communication directe et de confiance entre les parties risque de faire qu'un simple malentendu par une partie dégénère en une série d'impairs qui pourraient faire s'effondrer le processus de paix. C'est pourquoi les deux gouvernements doivent œuvrer de concert avec la MINUEE pour s'entendre sur les modalités de mise en oeuvre.

Le cessez-le-feu et les Accords d'Alger ont permis aux parties de fixer les principes fondamentaux pour la période ultérieure de mise en oeuvre mais les modalités et les responsabilités d'exécution concrètes doivent être définies et confirmées. Faute de confirmation de l'ordre exact des étapes de la mise en oeuvre, les risques d'impairs demeurent élevés de part et d'autre. Nous exhortons les deux parties à aller de l'avant sans attendre l'annonce de la décision de la Commission, à oeuvrer de concert avec la MINUEE pour énoncer au plus tôt les procédures de mise en oeuvre.

Nous appuyons également la recommandation du rapport selon laquelle les parties gagneraient à avoir un autre forum ou interlocuteur parallèle pour discuter des questions plus larges d'application et de règlement des problèmes. Il faut qu'elles identifient une personne ou un mécanisme tiers à qui s'adresser pour une médiation directe ou de bons offices alors qu'elles définissent les modalités d'application en coopération avec la MINUEE. Ce forum ou ce tiers pourrait être le « numéro d'urgence » qu'elles pourraient appeler lorsqu'elles ne s'entendent pas sur une question de mise en oeuvre ou ont besoin d'éclaircissements sur l'action d'une d'elles afin d'éviter l'engrenage de la rétorsion. Comme le suggère le rapport de la mission, ce rôle pourrait incomber à l'un des amis de l'Éthiopie et de l'Érythrée ou aux témoins des Accords d'Alger. Nous encourageons les parties à envisager cette suggestion et, en coordination avec la MINUEE, à identifier une organisation ou des tiers susceptibles de jouer ce rôle lors de la prochaine phase du processus de paix.

Deuxièmement, les États-Unis demeurent inquiets de ce que les parties n'ont pas bien mis au point les modalités de déminage exigées pour achever le tracé des frontières. Comme il est dit au paragraphe 21 du rapport, selon les Accords d'Alger, la responsabilité première du déminage incombe aux parties elles-mêmes. Le Gouvernement des États-Unis américain avait envisagé que la MINUEE pourrait donner aux parties des conseils techniques et un appui à la formation en déminage. Mais nous attendons des parties qu'elles effectuent elles-mêmes le déminage pour la démarcation de la frontière, conformément à leurs engagements. Selon nous, la décision initiale des parties de pratiquer le déminage par leurs propres moyens était importante car leurs efforts de déminage inspireraient heureusement le confiance. Le fait que les parties effectuent elles-mêmes le déminage pourrait instaurer un climat de bonne foi alors que la phase de mise en oeuvre progresse.

Pour aider les deux parties à assumer cette responsabilité de déminage, le Gouvernement des États-Unis a fourni des ressources et une formation au déminage aux Gouvernements éthiopien et érythréen. Un entrepreneur américain supervise actuellement deux sociétés spécialisées en inspection et déminage dans chaque pays.

Cela étant, nous sommes déçus de voir qu'au cours de la mission nous n'avons vu aucun signe d'un côté ni de l'autre que des plans sont en train pour procéder au déminage nécessaire. Il n'y a eu que des consultations insuffisantes entre les parties et la MINUEE sur les plans de déminage des parties.

Le Gouvernement des États-Unis appuie la proposition contenue au paragraphe 35 du rapport de la mission, à savoir que le Conseil demande au Secrétaire général de présenter rapidement des propositions sur l'application de la démarcation, y compris le déminage nécessaire. Le Secrétaire général, ce faisant, devra prendre en compte la capacité de déminage des deux parties, la capacité actuelle de déminage de la MINUEE et la nécessité politique que la démarcation soit achevée au plus vite. Le Secrétaire général devra aussi tenir compte de l'engagement existant des deux parties pour déminer, l'importance de la confiance accrue que peut engendrer le déminage par les parties et la nécessité de réduire au maximum les coûts et la taille de la MINUEE.

Nous attendons avec intérêt les recommandations du Secrétaire général. Elles seront, par nécessité, présentées après la décision de la Commission, fin mars. À notre avis, après le renouvellement de principe du mandat actuel de la MINUEE ce mois-ci, le Conseil devrait aborder la question du déminage et du rôle respectif des parties et de la MINUEE plus tard au printemps. Les États-Unis invitent les deux parties à travailler entre-temps avec la MINUEE à mettre au point des plans réalistes sur la façon optimale de s'acquitter de leurs obligations de déminage. Les parties doivent collaborer de bonne foi avec la MINUEE sur cette question afin que le Secrétaire général dispose de toutes les informations nécessaires à des recommandations utiles.

Pour terminer, Monsieur le Président, je me fais l'écho des remerciements exprimés par mes collègues à votre endroit ainsi qu'à l'équipe de la délégation norvégienne pour avoir organisé une mission aussi productive et aussi réussie. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Kolby de sa direction efficace. Par votre entremise, Monsieur le Président, je voudrais aussi remercier chaleureusement le Département des opérations de maintien de la paix à New York et la MINUEE sur le terrain de leurs préparatifs en vue de notre visite et de leur appui logistique. J'ai été impressionné par la compétence, le dévouement et la patience du personnel de ce département qui s'est rendu avec nous sur place ainsi que ceux des représentants de la MINUEE que nous avons rencontrés dans chaque pays. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, je voudrais également adresser mes remerciements aux Gouvernements de l'Éthiopie et de l'Érythrée de leur hospitalité pendant nos visites et de leur volonté d'engager un débat franc et ouvert avec nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Chen Xu (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, Monsieur le Président, je voudrais vous souhaiter personnellement la bienvenue à la présidence de la séance publique d'aujourd'hui.

Récemment, une mission du Conseil de sécurité a mené à bien une visite en Éthiopie et en Érythrée et a présenté un rapport, mettant en évidence ainsi l'appui ferme et l'attachement du Conseil de sécurité au processus de paix en Éthiopie et en Érythrée. Nous voudrions exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Kolby sa remarquable direction ainsi qu'aux efforts de la Mission permanente de Norvège. Je voudrais également remercier les Gouvernements de l'Éthiopie et de l'Érythrée de leur hospitalité chaleureuse, ainsi que la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) de ses préparatifs minutieux.

Le processus de paix en Éthiopie et en Érythrée en est à une étape cruciale. D'une part, la zone frontalière – notamment la Zone de sécurité temporaire – est foncièrement calme. Les deux parties ont réaffirmé que la décision de la Commission du tracé des frontières serait contraignante et finale. Elles ont également convenu que l'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle central dans l'application de la décision de la Commission du tracé des frontières. La situation est donc, dans l'ensemble, encourageante. Tout cela est dû aux efforts des deux parties dans le processus de paix.

D'autre part, l'Accord de paix lui-même ne signifie pas que la paix s'instaurera naturellement. Les modalités spécifiques de la mise en oeuvre de la décision doivent encore être déterminées. Des questions telles que le déminage, les réfugiés et la libération des prisonniers de guerre doivent encore être réglées. Afin de laisser véritablement de côté les vieux différends, accroître la confiance et dissiper la méfiance, il sera indispensable aux deux parties de faire des efforts supplémentaires. Nous formons le voeu que les deux pays pourront, dans l'intérêt de leurs peuples, s'acquitter scrupuleusement de leur engagement d'accepter la décision de la Commission

du tracé des frontières afin de créer les conditions propices à la paix et au développement des deux pays.

Soulignons aussi que s'il est facile de tracer une ligne de démarcation sur un papier, il est beaucoup plus difficile de faire une démarcation concrète sur le terrain. Comme d'autres, nous espérons que les deux pays pourront convenir dans les délais prescrits des modalités d'application spécifiques de la décision. En même temps, il leur faut faire preuve de calme et de retenue et assurer la sécurité de la Zone de sécurité temporaire, évitant toute action unilatérale qui pourrait avoir des incidences négatives sur le processus de paix.

La MINUEE a fourni des efforts considérables afin de maintenir la quiétude dans la Zone de sécurité temporaire et de réduire les tensions entre les deux pays. Nous voulons louer et appuyer les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général, Joseph Legwaila, en vue de faire avancer le processus de paix. Dans la situation actuelle, les parties au conflit doivent plus que jamais renforcer leur coopération avec la MINUEE par des mesures concrètes. Nous espérons aussi que la MINUEE poursuivra ses efforts actuels afin de jouer un rôle positif dans l'application sans heurts de la décision de la Commission du tracé des frontières.

La délégation chinoise fait siennes l'analyse et les propositions présentées dans le rapport de la mission de visite, notamment la proposition de proroger le mandat de la MINUEE.

Consolider le développement du processus de paix exige non seulement les efforts conjoints des gouvernements des deux pays, mais aussi une coopération entre les différentes instances de l'Organisation des Nations Unies et une pleine coopération entre l'Organisation des Nations Unies, l'Éthiopie, l'Érythrée, l'Organisation de l'unité africaine, les organismes humanitaires et les organisations non gouvernementales. Nous espérons sincèrement que le conflit sera résolu rapidement afin de relancer l'élan acquis pour régler d'autres conflits sur le continent africain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous voir présider cette séance publique du Conseil de sécurité sur la situation en Éthiopie et en Érythrée. La contribution de la Norvège au bon déroulement et au succès de la récente mission du Conseil de sécurité dans ces pays est inestimable. C'est le lieu de rendre un hommage mérité à l'Ambassadeur Kolby pour ses hautes qualités humaines, pour le tact, l'habileté, la souplesse, le doigté et la circonspection avec lesquels il a dirigé cette mission, et surtout pour sa grande capacité d'écoute. J'adresse également mes félicitations à son équipe ainsi qu'à tous les membres du Secrétariat qui se sont mobilisés et investis pour assurer le succès de la mission.

Le rapport qui vient de nous être présenté par l'Ambassadeur Kolby, et dont nous partageons les observations et recommandations, met en lumière la richesse et l'intérêt de rencontres effectuées par la délégation. Il souligne aussi et surtout l'importance et l'opportunité de cette mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée.

Elle s'est en effet déroulée à quelques semaines de la publication de la décision de la Commission du tracé des frontières, laquelle décision est attendue pour la fin de ce mois et l'importance de cette décision n'est plus à démontrer. Mais ce qui est encore plus important pour l'avenir des deux pays, c'est qu'ils acceptent et appliquent de bonne foi la décision de la Commission. Ils s'y sont engagés dans l'Accord de paix d'Alger. Leurs plus hauts dirigeants l'ont réaffirmé à l'occasion de la visite de la mission.

Ce que la communauté internationale attend de ces deux pays, c'est qu'ils prennent de façon concertée toutes les dispositions utiles et nécessaires pour permettre la mise en oeuvre rapide des opérations de démarcation. Ce que la communauté internationale attend d'eux, c'est qu'ils s'abstiennent de toute action unilatérale susceptible de raviver les tensions. Nous encourageons les deux pays à élaborer des mesures de renforcement de la confiance et à appliquer intégralement les dispositions de l'Accord d'Alger, notamment pour ce qui est de la libération immédiate des prisonniers de guerre et de toutes les personnes détenues en raison du conflit.

Ma délégation se réjouit du calme qui règne sur le terrain depuis la signature par les deux pays de l'Accord de cessation des hostilités et de l'Accord de paix d'Alger du 12 juin 2000. Nous souhaitons féliciter à cet égard leurs dirigeants d'avoir su faire preuve de

retenue et d'avoir opté pour la voie du règlement pacifique de leurs différends frontaliers.

Le rôle de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) dans la stabilisation de la situation et dans la création des conditions propices au renforcement du processus de paix a été et demeure vital. Nous souhaitons à cet égard féliciter chaleureusement le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Joseph Legwaila, et tout le personnel de la MINUEE, pour leur approche constructive et équilibrée dans l'accomplissement du mandat de la mission et pour leur engagement déterminé aux côtés des populations civiles victimes du conflit.

Les institutions locales des Nations Unies et les organisations non gouvernementales accomplissent également dans ce cadre un travail particulièrement remarquable qui mérite tous nos encouragements et qui inspire le respect. Il est indéniable que le rôle fondamental de la MINUEE ne fera que s'accroître après la décision de la Commission des frontières et son maintien apparaît, par conséquent, comme une exigence impérieuse et comme la garantie de l'évolution positive de l'avenir. C'est pourquoi le Cameroun appuie fermement le renouvellement du mandat de la MINUEE pour une nouvelle période de six mois et, naturellement, en apportant à ce mandat toutes les adaptations nécessaires pour permettre à la MINUEE de faire face au soutien inévitable attendu d'elle aux opérations de démarcation.

Le rôle des garants du processus de paix, des facilitateurs et des amis de l'Éthiopie et de l'Érythrée ainsi que de l'Organisation de l'unité africaine est également crucial. Il est important que ceux-ci développent et maintiennent avec les parties un dialogue étroit, qu'ils les encouragent à collaborer de bonne foi avec la MINUEE pour l'application de la décision de la Commission des frontières, pour l'application intégrale de l'Accord d'Alger, le développement des mesures de confiance et la normalisation des relations entre les deux pays et les deux peuples.

La communauté internationale, et notamment celle des donateurs, doit se mobiliser aujourd'hui plus qu'hier en faveur du renforcement du processus de paix. Un appui conséquent aux opérations de démarcation, au déminage, à la réinstallation, à l'insertion des personnes déplacées et des réfugiés, à la reconstruction et au relèvement économique et social des deux pays est plus que jamais nécessaire.

Un tel appui permettrait en tout cas de faire de grands progrès dans l'instauration d'une paix durable dans la région. La publication de la décision de la Commission des frontières, fin mars, constituera une étape décisive dans l'histoire des relations entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Le Cameroun lance un appel pressant à ces deux pays et peuples frères et à leurs dirigeants à écrire une page nouvelle dans leurs relations. Et ces relations – il est bon de le rappeler – doivent demeurer ce qu'elles ne doivent jamais cesser d'être, à savoir des relations de paix, de concorde, de fraternité et de prospérité partagée. La paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée est nécessaire. L'histoire et la géographie le commandent. La paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée est possible. La récente rencontre entre les dirigeants religieux des deux pays en témoigne.

Puissent les graines ainsi semées germer et porter des fruits! Aujourd'hui plus qu'hier, en effet, s'offre à nous, s'offre aux Éthiopiens et aux Érythréens, amplement instruits du passé, la possibilité de construire l'avenir avec optimisme. À cet égard, me hante l'esprit la belle profession de foi et d'espoir d'Antonio Machado qui disait : « Demain pas plus qu'hier n'est écrit ». Oui, demain n'est pas écrit. C'est-à-dire que la construction de l'avenir, la construction de la paix, entre l'Éthiopie et l'Érythrée ne peuvent être le résultat du hasard ou de la fortuité. La paix ne peut advenir dans cette partie de l'Afrique que si chaque Éthiopien et chaque Érythréen accepte de faire de la paix et de la non-violence ses valeurs éthiques cardinales, sa devise. La paix ne peut advenir que si les Éthiopiens et les Érythréens agissent ensemble pour transformer la situation actuelle, dominée par la discorde et la violence, en une culture de paix, de solidarité et de développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Cameroun des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se réjouit de vous voir présider cette importante séance du Conseil de sécurité. Nous voulons par ailleurs exprimer notre reconnaissance à votre pays pour avoir appelé l'attention du Conseil sur le processus de paix en cours entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Nous apprécions particulièrement la façon dont la Norvège a guidé le travail du Conseil dans cette

région. Et, ayant eu l'honneur de participer à la récente mission dans les deux pays, je peux témoigner du généreux appui accordé par votre pays, et de l'excellent travail réalisé par l'Ambassadeur Kolby et ses collaborateurs en vue d'assurer le succès obtenu par la mission.

L'Ambassadeur de Norvège a fait un exposé très complet sur la visite de la mission dans les capitales éthiopienne et érythréenne et dans quelques autres régions des deux pays, exposé auquel ma délégation souscrit pleinement. Je ne répèterai donc pas ce qu'il a dit. Je me contenterai de relever trois aspects étroitement liés aux observations et aux recommandations de la mission.

Premièrement, le mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). Pour ma délégation, il est clair que la MINUEE réalise un travail très positif dans la Zone de sécurité temporaire entre les deux pays, et pour ce qui est de sa délicate fonction diplomatique. Elle doit rester présente tant, premièrement, qu'elle a le consentement des deux parties, et deuxièmement, jusqu'à ce que le processus de délimitation et de démarcation de la frontière soit achevé, conformément aux Accords d'Alger de juin et décembre 2000. Nous pensons que cette présence sera d'autant plus nécessaire durant la délicate étape de délimitation de la frontière qui suivra la décision de la Commission du tracé des frontières à la fin du mois. Nous exhortons donc les deux pays à faciliter la liberté de circulation de la MINUEE et à coopérer avec elle dans sa tâche.

Deuxièmement, la promotion du dialogue constructif entre les deux pays. Le rétablissement de relations d'amitié et de bon voisinage entre l'Éthiopie et l'Érythrée est un objectif qui est de l'intérêt des deux peuples ainsi que de la communauté internationale. Toutefois, au cours de notre visite, nous avons constaté qu'il fallait redoubler d'efforts pour y parvenir. C'est pourquoi nous souscrivons à l'appel aux pays amis de l'Éthiopie et de l'Érythrée, aux garants, aux médiateurs et aux témoins du processus de paix pour qu'ils aident à promouvoir un dialogue constructif entre ces deux peuples. C'est également pour cela qu'il faut insister sur l'appel aux deux parties pour qu'elles s'abstiennent de mesures unilatérales contraires à l'esprit et à la portée des Accords.

Nous pensons que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a un rôle spécialement important à jouer. C'est grâce à l'initiative du Président de l'OUA en 2000, le Président algérien Abdelaziz Bouteflika que l'on a pu mettre fin aux hostilités et conclure un accord de paix. Il faut donc que les membres de l'OUA continuent d'accompagner le processus de paix et contribuent à la réconciliation dans la corne de l'Afrique.

Troisièmement, j'en viens à la situation sociale dans la Zone de sécurité temporaire. Les guerres laissent des blessures, des signes de destruction, des marques de pauvreté. Nous l'avons vu dans la zone qui relève de la mission des Nations Unies. Il faut répondre aux besoins des réfugiés et des personnes déplacées, reconstruire les foyers, réparer les voies de communication et enfin rétablir la confiance. Nous voulons exhorter les donateurs internationaux à répondre généreusement à la procédure d'appels globaux pour remédier aux besoins humanitaires en 2002. C'est la première phase du processus de redressement économique après les ravages de la guerre.

Je ne saurais conclure sans exprimer la reconnaissance de ma délégation aux pays qui fournissent à la MINUEE des contingents dont le professionnalisme et la volonté de servir ont été évidents durant notre visite dans la région. De même, nous voulons remercier le Représentant spécial du Secrétaire général dans la région, l'Ambassadeur Legwaila Joseph Legwaila, et l'équipe de l'ONU à Addis-Abeba et à Asmara. Le succès de nos efforts de paix dépendra dans une grande mesure de leur dévouement et de leurs efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Colombie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Doutriaux (France) : Monsieur le Président, je souhaite tout d'abord saluer votre présence personnelle au Conseil de sécurité aujourd'hui pour cet important débat, remercier la Norvège, ainsi que l'Ambassadeur Peter Kolby d'avoir conduit et organisé la récente mission des membres du Conseil en Éthiopie et en Érythrée, à un moment particulièrement opportun pour l'aboutissement du processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

L'Ambassadeur d'Espagne prononcera tout à l'heure une déclaration au nom de l'Union européenne, à laquelle bien évidemment mon pays s'associe. Je ferai juste quatre remarques à titre national.

Premièrement, le Conseil de sécurité a rempli la mission qu'il s'était assignée en livrant un message clair aux deux parties : l'Éthiopie et l'Érythrée se sont toutes deux pleinement engagées à respecter la décision à venir de la Commission du tracé de la frontière, et nous nous en félicitons. Elles sont donc tenues d'appliquer en tous points la décision qui sera annoncée fin mars, en coopérant étroitement avec la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et le Représentant spécial du Secrétaire général.

Deuxièmement, mon pays appuie la détermination du Conseil de sécurité d'aider les deux parties à appliquer la décision de la Commission du tracé de la frontière, dont elle souhaite que la mise en oeuvre pratique débute rapidement. Elle engage fermement les parties à s'abstenir de toute action unilatérale qui pourrait générer des effets déstabilisateurs dans les régions concernées et nous encourageons ces parties instamment au dialogue.

Troisièmement, la mission a pu observer sur place les conséquences humanitaires que le conflit avait entraînées pour les populations des deux pays. La France espère que la nouvelle phase du processus de paix qui sera ouverte par la décision de la Commission permettra une réinsertion durable des personnes déplacées et la poursuite de la libération de tous les prisonniers de guerre et détenus civils.

Quatrièmement, la mission a pu constater les efforts menés par les chefs des communautés religieuses des deux pays pour développer les liens entre sociétés civiles. La France se réjouit de ces initiatives et souhaite qu'elles puissent être poursuivies par d'autres mesures de confiance destinées à réconcilier les deux pays dans tous les domaines.

L'Éthiopie et l'Érythrée ont eu la sagesse, depuis la signature de l'accord de cessation des hostilités d'Alger, de respecter le cessez-le-feu et les mesures de sécurité imposées dans la Zone de sécurité temporaire. La mise en oeuvre de la décision de la Commission du tracé de la frontière ouvre une nouvelle étape devant mener à l'aboutissement final du processus de paix entre les deux parties.

La France espère ardemment que l'Éthiopie et l'Érythrée sauront saisir cette chance pour leurs deux peuples qui aspirent à une paix durable et à la poursuite des programmes de reconstruction et de développement économique menés par les agences internationales, dont d'ailleurs le Conseil a pu mesurer toute l'importance lors de sa mission dans la région.

La France apportera toute sa contribution à la rédaction prochaine d'une résolution du Conseil définissant le rôle que la MINUEE devra continuer à jouer dans le processus de démarcation et destinée à mettre en oeuvre les conclusions de la mission, qu'elle approuve pleinement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : C'est un honneur, Monsieur le Ministre, de vous voir présider la séance du Conseil ce matin. C'est également le reflet de l'attachement de la Norvège à l'Afrique, en particulier la corne de l'Afrique.

Au nom de ma délégation, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Kolby de sa direction de la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée, et le remercier, avec ses collègues de la délégation norvégienne. La démarche sage de l'Ambassadeur Kolby, sa compétence et son dévouement pour diriger la mission et pour transmettre aux deux parties les vues du Conseil à ce moment important ont été beaucoup appréciées par tous les membres de la mission.

J'aimerais aussi remercier tous ceux qui au Secrétariat ont été impliqués, notamment au Département des affaires politiques et au Département des opérations de maintien de la paix, et tous les membres de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) pour leur travail d'appui à cette mission. Enfin, il est également juste de remercier les dirigeants des deux gouvernements de leur hospitalité et de leur appui au long de cette mission.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration que fera bientôt l'Espagne au nom de l'Union européenne. Le rapport de la mission du Conseil fait un certain nombre d'observations que l'Ambassadeur Kolby a précisées au début de cette séance, et ma délégation appuie entièrement toutes les observations et recommandations du rapport. Je voudrais donc ne me pencher que sur quelques points.

Durant la mission, il est ressorti clairement de nos rencontres avec les dirigeants politiques et religieux, les équipes de pays de l'ONU, les représentants de la Banque mondiale et de la société civile et les

organisations non gouvernementales des deux pays que l'accent doit maintenant être placé sur l'avenir, notamment le développement économique à long terme de l'Éthiopie et de l'Érythrée. Les deux pays ont bien trop longtemps souffert de l'insécurité alimentaire et du sous-développement. Outre les souffrances immédiates nées du conflit, la guerre a absorbé les maigres ressources nationales, avec un effet dévastateur sur les populations des deux pays.

Le fait que les deux gouvernements se sont engagés à enterrer le passé, à construire un avenir pacifique par le biais de l'application de la décision de la Commission du tracé des frontières et à placer l'accent sur les urgents besoins humanitaires et de développement de leurs populations, est fort digne d'éloge. Nous espérons sincèrement que les deux parties pourront dépasser leurs divergences actuelles afin de profiter des multiples avantages que des relations de bon voisinage offrent à leurs peuples respectifs, surtout dans les zones frontalières où une vie normale ne peut pas être indéfiniment suspendue. Ces deux peuples et ces deux pays ont assez souffert. La sagesse est d'abandonner les divisions passées.

Il est assez clair que la décision de la Commission du tracé des frontières devra être appliquée rapidement, d'une manière coordonnée et ordonnée. Lors de la signature des Accords d'Alger, les deux parties ont reconnu à juste titre l'assistance que l'ONU peut offrir dans ce processus. Nous encourageons fermement les deux parties à coopérer pleinement avec la MINUEE pour mettre au point dès que possible un accord commun sur les mesures à prendre et pour élaborer les arrangements institutionnels appropriés afin d'assurer la stabilité et le minimum de toute nouvelle souffrance humaine. Ce faisant, nous les adjurons d'offrir une coopération maximale à la MINUEE, notamment pour les arrangements de sécurité. Certes, il importe que la séparation des forces, réalisée par la Zone de sécurité temporaire, se poursuive. Nous encourageons la communauté internationale à assumer ses obligations correspondantes pour appuyer et encourager ce processus.

Il est largement reconnu que le processus de démarcation exigera un effort massif de déminage. Si la responsabilité principale en incombe aux parties, nous appuierions l'examen par le Secrétaire général du rôle pratique que la MINUEE pourrait jouer pour accélérer ce travail. Car il est clair, selon les Accords d'Alger, que le mandat de la MINUEE ne sera pas achevé tant que la démarcation ne sera pas terminée. L'Irlande est prête à envisager toute recommandation relative au mandat de la MINUEE qu'exigera l'application de la décision de la Commission du tracé des frontières.

Nous rendons un hommage chaleureux au dévouement des hommes et des femmes travaillant dans la MINUEE et à leur contribution au processus de paix. En particulier, je voudrais souligner le plein appui de l'Irlande aux efforts inlassables du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Legwaila, et du commandant de la Force, et nous encourageons les parties à coopérer pleinement avec eux dans la période à venir.

Enfin, je voudrais réaffirmer l'appui et l'amitié de l'Irlande pour l'Érythrée et l'Éthiopie. La présence de plus de 200 soldats irlandais dans la MINUEE et notre engagement à long terme pour le développement de la région illustrent notre certitude que les deux parties saisiront cette occasion historique de fuir un passé difficile et de travailler ensemble vers un avenir meilleur pour leurs peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Irlande des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Tafrov (Bulgarie) : Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de présider le Conseil aujourd'hui, à un moment où nous discutons d'un problème important qui est celui de l'Érythrée et de l'Éthiopie.

Je voudrais, après d'autres, exprimer la gratitude de la Bulgarie pour le rôle important que joue la Norvège dans les efforts du Conseil pour régler ce conflit. Le leadership de l'Ambassadeur Kolby lors de la mission a été remarquable. Nous le remercions chaleureusement, lui-même et ses collaborateurs, pour le travail extraordinaire qu'ils ont effectué.

La Bulgarie se rallie à la déclaration qui sera lue tout à l'heure au nom de l'Union européenne par l'Ambassadeur d'Espagne, mais je voudrais faire, à titre national, quelques brèves remarques.

Mon pays se réjouit des résultats de la mission et considère qu'elle a rempli sa tâche qui consiste à préparer la prochaine étape du processus de paix qui devrait intervenir, fin mars 2002, après l'annonce de la conclusion juridique définitive de la Commission du

tracé des frontières. Nous notons avec satisfaction les déclarations publiques du Premier Ministre de l'Éthiopie et du Président de l'Érythrée, réitérées lors de la mission, réaffirmant que les décisions que prendrait la Commission du tracé des frontières seraient finales et contraignantes. Ces déclarations permettent d'espérer que les deux parties recherchent sérieusement une solution durable à leurs disputes territoriales.

À l'heure actuelle, il est fondamental de cibler l'attention de la communauté internationale et du Conseil de sécurité sur l'importance de l'application de la prochaine décision de la Commission. Le Conseil devrait y apporter sa contribution. Nous estimons que la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) doit continuer de s'acquitter de son mandat tout au long de la période d'application de l'ensemble des engagements provenant de la décision de la Commission du tracé des frontières. La Zone de sécurité temporaire doit demeurer telle quelle tout au long du processus de démarcation.

Le problème du déminage ressort comme un problème crucial pour la réussite du processus de démarcation, mais aussi pour le retour des réfugiés. Alors que l'essentiel de la tâche doit revenir aux deux parties comme il est prévu dans les Accords d'Alger, il est important que la MINUEE puisse apporter tout le soutien qui est nécessaire pour que le déminage soit réussi en des termes qui permettront le processus de démarcation.

La Bulgarie encourage les deux Gouvernements à continuer de promouvoir la confiance mutuelle et l'instauration d'un climat favorable. Nous nous réjouissons des réunions fructueuses que la mission a pu tenir avec les dirigeants religieux des deux pays et nous soulignons l'effet positif de ces réunions sur la réconciliation et le rapprochement entre les deux peuples.

Ma délégation est vivement préoccupée par les graves conséquences humanitaires de ce conflit, qui a entraîné des déplacements massifs de populations et une forte augmentation de la demande d'aide alimentaire d'urgence. La communauté internationale devra mobiliser toutes ses ressources afin d'atténuer cette crise. Nous appuyons les recommandations du rapport dans ce sens et nous lançons un appel aux États Membres pour qu'ils apportent des contributions adéquates aux appels globaux pour 2002. Je saisis cette occasion pour exprimer la satisfaction de ma délégation face à la collaboration étroite et fructueuse entre les organismes humanitaires et les organisations non gouvernementales, qui est un vrai exemple de partenariat.

Je voudrais terminer en rendant hommage aux hommes et aux femmes de la MINUEE – aux civils comme aux militaires – pour leur dévouement et leur professionnalisme. Au cours de notre visite, nous avons été impressionnés par les résultats remarquables obtenus par la MINUEE et par sa contribution au processus de paix. Je tiens à exprimer la reconnaissance de mon pays au Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Legwaila, pour les efforts inlassables qu'il déploie afin d'assurer des conditions propices à l'établissement d'une paix durable dans la région. Je souhaite déclarer le plein appui de ma délégation à ce qu'il a réalisé dans des conditions difficiles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Bulgarie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Mekdad (Syrie) (*parle en arabe*) : La délégation de la République arabe syrienne est heureuse de vous voir, Monsieur le Ministre, présider cette séance publique du Conseil de sécurité consacrée à l'examen du rapport de la mission du Conseil en Éthiopie et en Érythrée. Je tiens également à dire combien nous apprécions la contribution de votre pays ami, qui a fourni toutes les facilités voulues pour assurer le succès de cette mission.

Je voudrais également remercier vivement l'Ambassadeur Ole Peter Kolby des immenses efforts qu'il a déployés pour mener à bien les travaux de la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée. Nous avons écouté avec une grande attention la présentation de son rapport très détaillé sur la mission.

La République arabe syrienne estime comme les délégations qui l'ont précédée que cette mission s'est déroulée à point nommé, c'est-à-dire juste avant la parution du rapport de la Commission du tracé des frontières entre les pays voisins – l'Érythrée et l'Éthiopie – prévue d'ici la fin du mois. Ma délégation estime que le message qui a été communiqué par la mission aux deux parties est un témoignage direct de l'intérêt que portent la communauté internationale et le Conseil de sécurité à un règlement pacifique de cette

situation, qui a dégénéré en conflit entre les deux pays et provoqué la mort de milliers d'innocents et le déplacement de nombreux civils de part et d'autre.

Nous sommes convaincus qu'une paix fondée sur la justice et les principes du droit international aboutira nécessairement à l'établissement de relations d'égalité et de respect mutuel entre les deux pays, ainsi qu'à la promotion du développement et de liens d'amitié entre les deux peuples voisins.

La Syrie se réjouit à la perspective prochaine d'un règlement juridique définitif de la question des frontières conformément aux Accords d'Alger. Nous nous félicitons également des déclarations des dirigeants des deux pays, dans lesquelles ils ont confirmé leur détermination d'accepter la décision de la Commission du tracé des frontières. Cela illustre l'engagement profond des deux parties en faveur du processus de paix.

Ma délégation tient également à rendre hommage au rôle joué par la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), en coopération avec les deux parties, dans l'amélioration des conditions de vie de la population, notamment dans la Zone de sécurité temporaire. À cet égard, ma délégation compte sur les deux parties pour collaborer totalement avec la MINUEE à la recherche d'un accord conjoint sur les modalités et procédures d'application de la décision à venir de la Commission du tracé des frontières.

Le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Érythrée et en Éthiopie, très complet et approfondi, présente de façon transparente le détail des activités de la mission sur place. Les observations et recommandations du chapitre IV du rapport, en particulier, méritent toute l'attention du Conseil et des deux pays voisins. Ma délégation appuie notamment les recommandations engageant les garants, les facilitateurs et témoins du processus de paix, l'Organisation de l'unité africaine et les amis de l'Éthiopie et de l'Érythrée à continuer d'intensifier les contacts avec les autorités des deux pays en vue de les encourager à entamer un dialogue constructif et de tourner une nouvelle page dans l'histoire des relations entre ces deux pays. Nous appuyons également les recommandations exhortant les donateurs à contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'appui au processus de paix en Éthiopie et en Érythrée destiné à soutenir les projets d'assistance.

Nous estimons également que la prorogation du mandat de la MINUEE pour une nouvelle période de six mois, prévue dans les prochains jours, contribuera au renforcement de la stabilité, de la sécurité et de la paix dans la région.

La corne de l'Afrique a subi des conflits meurtriers et une succession de catastrophes au cours des dernières années. Il est donc du devoir de la communauté internationale de déployer davantage d'efforts pour mettre fin à ces conflits et à ces situations catastrophiques en oeuvrant à la stabilisation et au développement de ces zones. À cet égard, les possibilités de règlement du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée nous incitent à l'optimisme, puisqu'elles constituent un premier pas vers un règlement juste et équitable des autres problèmes que connaît cette région importante et névralgique du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Diallo (Guinée) : Votre présence ici aujourd'hui témoigne encore une fois, Monsieur le Président, du grand intérêt que votre pays continue de porter aux questions qui affectent le continent africain. Ma délégation est très heureuse de vous voir présider cette séance consacrée à la situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Elle l'est d'autant plus que votre pays et vous-même, Monsieur le Président, avez consacré une attention particulière à la gestion de cette crise. Ma délégation se félicite des nombreux efforts déployés en vue de trouver une solution juste au règlement de ce conflit.

Nous attendons, à juste raison, la publication très prochaine de la décision de la commission indépendante chargée de la délimitation de la frontière entre les deux pays. Nous nous félicitons des récentes déclarations des deux parties, qui ont réaffirmé que cette décision serait finale et contraignante. Toutefois, la période qui suivra l'annonce de cette décision pourrait s'avérer pleine d'incertitude. C'est pourquoi, l'accomplissement paisible des phases ultérieures justifie de prendre les mesures qui s'imposent pour amener les parties à respecter effectivement leurs engagements. À cet égard, un mécanisme devrait être envisagé rapidement pour faciliter le déminage des zones afin de permettre à la Commission du tracé des

frontières de procéder sans délai à leur démarcation et à leur délimitation.

Si l'opération de déminage relève de la responsabilité des deux États, il apparaît clairement que par manque de ressources financières, celle-ci ne peut pas être menée avec efficacité sans une assistance extérieure. Nous sommes d'avis que cette tâche doit être confiée à la MINUEE, au nom du principe « Pas de sortie sans stratégie ». Nous sommes convaincus, Monsieur le Président, que votre pays, qui a déjà fourni tant d'efforts diplomatiques et financiers pour rapprocher les deux parties, jouera à cet égard un rôle de premier plan.

Par ailleurs, ma délégation lance un appel aux différents acteurs du processus de paix afin qu'ils resserrent davantage leurs relations avec les autorités des deux pays pour la promotion d'un dialogue constructif, susceptible de renforcer les mesures de confiance.

Ma délégation est persuadée que la mise en oeuvre effective de l'Accord d'Alger contribuera non seulement à régler durablement le conflit, mais permettra, nous l'espérons, de resserrer les liens séculaires entre les peuples éthiopien et érythréen. Elle encourage la communauté des donateurs à poursuivre ses efforts pour la mobilisation urgente des moyens nécessaires à la couverture des immenses besoins humanitaires découlant de ce conflit fratricide.

Je voudrais, pour terminer, apporter le plein appui de la délégation guinéenne aux recommandations formulées par la mission du Conseil de sécurité et exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Kolby pour l'efficacité avec laquelle il a conduit cette mission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Guinée des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Harrison (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord moi aussi vous souhaiter la bienvenue alors que vous présidez ce débat.

La délégation espagnole interviendra plus tard au nom de l'Union européenne. Naturellement, ma délégation souscrit à ses propos. Je voudrais simplement préciser deux ou trois points.

Premièrement, ma délégation voudrait s'associer aux autres orateurs pour féliciter l'Ambassadeur Kolby pour la façon dont il a dirigé la récente mission en Éthiopie et en Érythrée, ainsi que l'Ambassadeur Legwaila et la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) pour leur travail inlassable.

Il est évident que la décision qui sera bientôt annoncée par la Commission du tracé des frontières sera extrêmement importante pour l'avenir du processus de paix et la stabilité de la région. Alors que cette décision approche, nous estimons important que la communauté internationale s'engage davantage dans le processus de paix, notamment ses garants et les organisations régionales, dont l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Le deuxième point concernant la décision de la Commission du tracé des frontières est qu'elle ne marquera pas la fin du processus de paix. Car les arrangements actuels sur le terrain devront rester en place et les obstacles restants au processus de paix, y compris les domaines où l'Érythrée ne se conforme pas, devront être surmontés. Le processus de démarcation pourrait ne pas s'achever avant 2004. Mais une fois la position de la Commission du tracé des frontières connue, il importera de donner une impulsion rapide au processus de démarcation. Le déminage, nécessaire pour assurer une démarcation, sera une tâche majeure qui pourrait dépasser les capacités des deux parties. Le Conseil pourrait donc juger nécessaire d'envisager d'élargir le rôle de la MINUEE pour couvrir ce domaine, lors de le la prorogation du mandat dans quelques jours.

Enfin, je voudrais dire que nous saluons la rencontre des chefs religieux des deux pays. Nous estimons que de tels événements ne peuvent que contribuer à la normalisation des relations bilatérales à tous les niveaux, élément clef du processus de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé la réunion d'aujourd'hui et de nous donner l'occasion de présenter nos commentaires sur la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée.

Avant d'aborder les questions de fond, je voudrais féliciter l'Ambassadeur Peter Kolby pour l'efficacité avec laquelle il a conduit cette mission et

pour sa présentation du rapport d'aujourd'hui. La Norvège accorde une grande importance au processus de paix Éthiopie-Érythrée, comme l'illustre la contribution majeure qu'elle a apportée en finançant le travail de la Commission du tracé des frontières. Je voudrais également remercier le Gouvernement norvégien de nous avoir fourni l'avion qui a facilité notre mission. Nos remerciements s'adressent également aux Gouvernements de l'Éthiopie et de l'Érythrée pour leur très chaleureuse hospitalité et naturellement, à l'Ambassadeur Legwaila, Représentant spécial du Secrétaire général, à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et aux membres du secrétariat du Conseil de sécurité pour avoir préparé cette mission et pour les moyens donnés à ses membres.

La mission dans les deux pays a été extrêmement utile car elle a permis aux membres du Conseil d'avoir des informations de première main sur les activités de la MINUEE sur le terrain. Les rencontres avec les équipes des Nations Unies dans le pays et le corps diplomatique dans les deux pays, ainsi qu'avec les chefs religieux, nous ont éclairés sur les difficultés sous-jacentes du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

Nous louons le rapport de la mission, qui reflète fidèlement la substance des rencontres et contient une série d'observations et de recommandations auxquelles nous souscrivons pleinement.

Nous estimons que la mission dans les deux pays a été des plus opportunes, du fait surtout des décisions tant attendues de la Commission du tracé des frontières, à la fin du mois.

En abordant une phase décisive du processus de paix, nous saluons les engagements réitérés des dirigeants de l'Éthiopie et de l'Érythrée, durant notre mission dans les deux pays, au sujet des prochaines décisions de la Commission du tracé des frontières. L'engagement des deux parties de respecter les décisions de cette Commission, conformément à leurs promesses dans l'Accord d'Alger, constitue une mesure très importante pour instaurer une paix durable entre les deux pays.

Comme le souligne la rapport de la mission, nous avons discuté avec les deux parties des diverses mesures relatives à l'application des décisions de la Commission du tracé des frontières. Une fois celles-ci connues à la fin du mois, il sera très important que les deux parties confèrent avec la MINUEE pour discuter des voies et moyens d'appliquer ces décisions. Nous voulons indiquer que l'Ambassadeur Legwaila, Représentant spécial du Secrétaire général, et son équipe, qui ont toute notre confiance et notre soutien, auront un rôle très important à jouer au cours des prochains mois. Pour assurer une application sans heurt des décisions de la Commission du tracé des frontières, les garants, médiateurs et témoins du processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée, doivent continuer leurs bons offices pour inciter les deux parties à respecter leurs obligations au titre de l'Accord d'Alger.

On le voit, la Norvège accorde une grande importance à ce dossier du Conseil et nous voudrions suggérer qu'elle accorde aussi ses bons offices pour compléter l'action de l'Ambassadeur Legwaila, pour assurer que les deux parties appliquent les décisions de la Commission du tracé des frontières.

Une fois ces décisions connues, il sera très important que les deux parties s'abstiennent de toute action unilatérale de nature à nuire au processus de paix. Nous avons souligné cet aspect au cours de notre mission dans les deux pays et nous le répétons. Et de ce fait, toutes les questions relatives aux mouvements de populations ou de troupes ne doivent être traitées que par le dialogue dans le cadre à établir par l'ONU grâce aux bons offices de l'Ambassadeur Legwaila, Représentant spécial du Secrétaire général.

Au cours de notre mission, nous avons eu l'occasion de visiter une école où l'on sensibilise les enfants aux dangers des mines terrestres. En fait, les mines antipersonnel continuent d'entraver le retour des personnes déplacées. Lors de notre rencontre avec les dirigeants des deux pays, nous les avons exhortés à respecter leur engagement selon l'Accord d'Alger de coopérer pleinement en déminant vite, ce qui nous conduira à la phase de démarcation.

Il ne fait pas de doute que le maintien de la MINUEE en Éthiopie et en Érythrée sera d'une extrême importance jusqu'au parachèvement du processus de démarcation et de délimitation. Ma délégation est disposée à explorer toutes les possibilités permettant d'effectuer efficacement et en temps utile le déminage nécessaire à la réussite du tracé des frontières. C'est dans cet esprit que nous souhaiterions examiner le projet de résolution qui prorogera le mandat de la MINUEE dont nous sommes disposés à envisager la modification pour y inclure des activités de déminage.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Maurice pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Norvège.

Je voudrais à cet égard faire quelques observations. Premièrement, je tiens à féliciter le Conseil de sécurité d'avoir convenu d'envoyer une mission en Éthiopie et en Érythrée à cette étape importante du processus de paix. Cette mission souligne l'appui vigoureux de la communauté internationale, son désir de comprendre les parties et d'engager avec elles un dialogue constructif sur l'avenir.

Je tiens également à féliciter les parties de leur détermination à appliquer pleinement les Accords d'Alger. J'ai personnellement rencontré les dirigeants des deux pays à Addis-Abeba et à Asmara au cours des journées qui ont immédiatement précédé la visite de la mission du Conseil de sécurité. J'ai félicité les deux pays d'avoir choisi un mécanisme juridique international de règlement du conflit par des moyens pacifiques. Je les ai également félicités d'avoir donné à l'ONU un rôle si central pour l'application de la décision de la Commission du tracé des frontières.

Se fondant sur la prochaine décision de la Commission, un règlement final est en instance. Avec l'aide de la communauté internationale, l'Éthiopie et l'Érythrée pourront s'engager dans le développement économique et social, et y consacrer à nouveau tous leurs efforts, avec l'appui de la communauté mondiale. Grâce à la résolution pacifique du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, un élan neuf pourrait être apporté au renforcement de la paix et de la stabilité dans le reste de la corne de l'Afrique.

À la veille de la décision de la Commission, le message de la communauté internationale est sans ambiguïté : l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale continueront d'appuyer la mise en oeuvre de la ligne de démarcation pratique et physique de la frontière consolidant ainsi les réalisations de la paix.

Je vais maintenant reprendre mes fonctions de Président du Conseil.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Érythrée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Seyoum (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie d'avoir donné à ma délégation la possibilité de participer à cette séance publique du Conseil sur la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Ma délégation se réjouit de voir la Norvège, pays qui a dirigé la mission du Conseil en Éthiopie et en Érythrée à la fin de février 2002, présider cette instance de l'Organisation des Nations Unies en ce mois de mars. Je voudrais dès lors commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, de l'aide indispensable que vous nous avez apportée et du succès que vous avez remporté dans la conduite de cette importante mission dans notre région troublée.

D'emblée, ma délégation tient à remercier la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée de son rapport complet du 27 février 2002, publié sous la cote S/2002/205, dont le Conseil est saisi ce matin. Le rapport témoigne du succès de la mission et ma délégation partage l'allégresse que procure ce remarquable succès. Elle constate avec satisfaction que la mission a pu se rendre dans de nombreuses localités et rencontrer beaucoup de personnes en très peu de temps.

Ma délégation tient à remercier les membres du Conseil de sécurité de s'être rendus dans mon pays : éloquente démonstration de la bonne volonté de la communauté internationale et de son adhésion au processus de paix entre mon pays et l'Éthiopie. Nous vous remercions de votre soutien persistant, Monsieur le Président. Nous notons avec fierté que la mission a rencontré S. E. M. Isaias Afwerki, Président de l'Érythrée à Asmara, et a pu traiter convenablement de multiples questions, sinon de toutes, liées au processus de paix. Ayant donné cette assurance, je ne vais pas me répéter. Mais je me dois de revenir sur quelques aspects dans la suite de ma déclaration.

Ma délégation observe avec un vif intérêt que la mission visait surtout à sensibiliser sur l'importance des questions à aborder à l'avenir – c'est-à-dire envisager les tâches cruciales à effectuer une fois annoncée la décision de la Commission du tracé des frontières, ce mois-ci. Mon gouvernement félicite vivement le Conseil de sa sagesse et ne peut que souscrire à la proposition visant à la mise en oeuvre rapide de la décision de la Commission du tracé des frontières qui figure au paragraphe 35 *(a)* du rapport. À cet égard, je suis heureux d'indiquer au Conseil que, le 25 février 2002, mon gouvernement a fait droit à la demande de la Commission d'être autorisée à survoler

l'Érythrée en vue d'établir la carte photographique aérienne.

Le peuple et le Gouvernement érythréens aspirent à un avenir heureux. Cet optimisme a été bien exprimé par le Président Isaias Afwerki lorsqu'il s'est adressé à la mission le 24 février à Asmara. Il a dit :

> « Mon optimisme repose sur l'espoir que la décision de la Commission du tracé des frontières, conformément au principe de l'inviolabilité des frontières coloniales – principe fondamental qui ne saurait être bafoué sur ce continent – mettra bientôt fin aux causes sous-jacentes de cette triste guerre. Si c'est effectivement un malentendu sur l'emplacement de la frontière coloniale qui a causé ce conflit, les deux pays devraient bientôt pouvoir dépasser le climat actuel de suspicion et de méfiance et rétablir des liens mutuellement bénéfiques de bon voisinage entre leurs deux peuples frères. Cela étant, la ligne de démarcation fondée sur des frontières coloniales ne devrait pas poser de problèmes graves. »

La communauté internationale a assisté à la lutte pour la paix menée par le peuple érythréen depuis plus de 30 ans. Nous pensions y être enfin parvenus en 1991 lorsque, pour le bien de nos peuples, la guerre entre mon pays et l'Éthiopie a cessé. Hélas, cette paix a été interrompue en 1998 par d'autres hostilités découlant d'une revendication territoriale. C'est le conflit que le Conseil de sécurité et d'autres partenaires se sont engagés à régler durablement.

Helen Keller, femme remarquable et inspirée, a dit : « Je ne désire pas une paix qui dépasse la compréhension. Je désire une compréhension qui amène la paix ». Cette fois-ci, Monsieur le Président, le peuple érythréen ne recherche pas une paix qui ne serait qu'une absence de guerre mais une paix durable dans la prospérité. Il ne saurait s'agir, cette fois, d'y aller à l'aveuglette mais de mettre dans le mille, avec une vraie justice. Le peuple érythréen aspire à cette précieuse paix depuis de nombreuses années. J'espère ardemment qu'il la trouvera cette fois et saura la préserver. Nous ne le décevrons pas.

Je voudrais évoquer les deux questions mentionnées par le Président Isaias Afwerki dans sa réunion avec vous, Monsieur le Président, et avec les autres membres de la mission à Asmara. Elles méritent une grande attention, vu leurs conséquences humanitaires.

En premier lieu, comme le savent les membres du Conseil, la Zone de sécurité temporaire, pierre angulaire de l'Accord de cessation des hostilités, du 18 juin 2000, n'a pas pu être établie parce que l'Éthiopie a refusé, en violation de l'article 14 de l'Accord, de redéployer ses troupes. À la suite de cette violation, plus de 60 000 civils érythréens restent bloqués dans des camps de fortune, ne pouvant ainsi rentrer dans leurs foyers et leurs villages. Ma délégation note avec plaisir le paragraphe 32 du rapport, où il est question de la visite de la mission à plus de 5 000 de ces personnes déplacées, dans la zone de Senafe.

La mission est témoin des conditions dans lesquelles ces hommes, ces femmes et ces enfants vivent. Elle les a vus et leur a parlé. Ils ont fait part au Conseil, de manière poignante, des conditions horribles dans lesquelles ils vivent. Je suis sûr que la mission est revenue convaincue que les conditions de vie de ces personnes sont inacceptables. Nous devrions les renvoyer chez elles dans leurs villages. Il serait injuste de les maintenir dans ces camps. J'en appelle au Conseil et à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée(MINUEE) de nous aider à créer les conditions favorables au retour de ces personnes.

Deuxièmement, l'article 8 de l'Accord de cessation des hostilités prévoit des activités de déminage à mener sans délai par les deux parties :

> « en vue de créer les conditions nécessaires au déploiement de la Mission de maintien de la paix, à la réinstallation de l'administration civile et au retour de la population ainsi qu'à la délimitation et à la démarcation de leur frontière commune » *(S/2001/601, annexe, art. 8).*

Cette obligation vitale du traité n'est toujours pas respectée par l'Éthiopie, qui, pour des raisons injustifiées, a refusé de fournir à la MINUEE des informations détaillées sur les mines terrestres. Dès lors, ma délégation ne peut que se joindre à la mission dans l'appel qu'elle a lancé à l'Éthiopie pour soumettre des informations détaillées sur les mines terrestres. La communication de ces informations acquiert d'autant plus d'urgence aujourd'hui que de la tâche afférente à une démarcation diligente – et en dernier ressort la paix entre les deux pays – dépend l'achèvement rapide du déminage, notamment le long de la frontière commune.

Nous notons avec grande inquiétude l'appel du Conseil de sécurité pour un transfert ordonné de l'autorité civile et du retour de la population, ainsi que sa mise en garde contre le recours à des actions unilatérales sans inviter l'Éthiopie à respecter ses obligations en vertu du traité. L'Éthiopie a déjà violé ces obligations, et a contrecarré l'application des Accords par le recours à des manoeuvres dilatoires comme celles que nous avons pu voir depuis deux ans. Mon gouvernement aimerait simplement signaler la nature pratique de cette intention, car nous savons déjà la violation unilatérale d'accords antérieurs par l'une des parties. Ma délégation fait appel à la compréhension du Conseil en la matière.

À propos de mines terrestres, j'aimerais exprimer les remerciements de mon gouvernement à tous ceux qui ont aidé à déminer.

Je voudrais conclure ma déclaration en rappelant que le Conseil se réunit ce matin à la dernière minute, juste avant l'annonce de la décision de la Commission du tracé des frontières. J'en parle non pour faire sensation ni pour exacerber l'anxiété, mais pour partager l'optimisme de ma délégation ainsi que celle du Président de l'Érythrée. Les peuples d'Érythrée et d'Éthiopie attendent avec ardeur et avec espoir cette décision, comptant qu'elle permettra d'« ouvrir une nouvelle page dans l'histoire de leurs relations » dans la paix et la liberté. À cet égard, je ne peux que faire miennes les paroles de l'ancien Président Herbert Hoover, qui disait « La paix ne se fait pas à une table de Conseil ou par traités, elle se fait dans le coeur des hommes »; et j'ajouterai, des femmes.

Enfin, le Gouvernement de l'Érythrée voudrait remercier tous nos partenaires et tous les acteurs du processus de paix pour leurs efforts inestimables. Ceci s'applique également à ceux qui ont contribué au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la délimitation et la démarcation de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Mon gouvernement demande instamment à la communauté internationale de contribuer davantage à ce Fonds d'affectation spéciale. L'annonce récente d'une contribution de l'ordre d'un million de dollars par le Gouvernement norvégien est à saluer.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter à nouveau de cette mission réussie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Érythrée des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de l'Éthiopie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Tessema (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, au nom du Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, vous exprimer notre reconnaissance d'avoir organisé ce débat ainsi que de la direction éclairée de votre délégation lors de la mission du Conseil dans notre région. Nous sommes particulièrement heureux de vous voir ici alors que vous nous avez déjà honoré de votre présence en visitant notre capitale quelques jours avant la mission du Conseil. Nous voulons aussi remercier tout particulièrement l'Ambassadeur Kolby de sa direction judicieuse en vue de faciliter la mission du Conseil de sécurité à la fois en Éthiopie et en Érythrée.

Mon gouvernement a apprécié la récente visite de la mission du Conseil de sécurité dans mon pays. Nous sommes convaincus qu'elle contribuera considérablement à faire avancer le processus de paix et à résoudre certaines des questions en suspens qui pourraient entraver la pleine application de l'Accord d'Alger et la décision imminente de la Commission du tracé des frontières. Nous pensons que la visite a donné aux membres du Conseil la possibilité de constater d'eux-mêmes les préoccupations soulevées à maintes reprises par mon gouvernement.

Je voudrais une fois de plus mettre en lumière certaines des questions en suspens qui ont été évoquées par mon Premier Ministre lors de la mission du Conseil et qui doivent être réglées avant l'annonce de la décision de la Commission du tracé des frontières.

Premièrement, la Zone de sécurité temporaire établie par les Accords de cessation des hostilités d'Alger afin de servir de zone tampon séparant les deux armées doit être pleinement démilitarisée et le rester jusqu'à la fin du processus de démarcation. Nous sommes très inquiets de ce que cette Zone de sécurité temporaire n'est pas entièrement démilitarisée. Elle continue d'être infiltrée par des troupes régulières déguisées en milices ou en police. Le Conseil de sécurité devrait veiller à ce que cette question soit résolue au plus vite.

Deuxièmement, l'Éthiopie est également convaincue que la demande d'occupation des terrains, qui règle la présence de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), devrait être signée. Les deux parties doivent signer cette demande avec l'Organisation des Nations Unies afin d'officialiser la situation juridique de la MINUEE dans leurs pays respectifs. Il faudrait rappeler que l'Éthiopie a signé cette demande d'occupation des terrains il y a environ un an, bien avant la date limite. L'Érythrée n'a pas encore signé cet accord.

Troisièmement, l'Éthiopie continue d'assurer la liberté de mouvement dont jouit la MINUEE, y compris dans la zone de 15 kilomètres adjacente à la limite septentrionale de la Zone de sécurité temporaire. Nous voudrions que la MINUEE reçoive de l'autre partie le même droit, nécessaire à la démarcation concrète de la limite. Le refus et la dénégation opposés à ce droit ont été à l'origine de sérieuses difficultés passées et demeurent une préoccupation majeure pour mon gouvernement.

Quatrièmement, eu égard au point réitéré par certains membres du Conseil et concernant la trajectoire directe de vol à haute altitude pour les Nations Unies, une proposition a été présentée par la MINUEE aux deux parties. L'Éthiopie a demandé une déviation de deux minutes vers l'est ou l'ouest de l'itinéraire proposé, acceptant toutes les autres possibilités. Nous espérons que cette question pourra être également réglée définitivement par le Conseil en consultation avec l'autre partie.

Nous nous trouvons à un stade décisif du processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée, comme nombre des membres du Conseil l'ont souligné. Nous attendons avec intérêt la décision contraignante et impartiale de la Commission qui sera annoncée vers la fin du mois. Nous ne voudrions pas qu'aucune des questions en suspens ou de non-respect de l'Accord d'Alger remette en cause le processus de paix ou l'application de la décision prochaine de la Commission du tracé des frontières.

Nous pensons que la décision de la Commission du tracé des frontières ne devrait faire l'objet d'aucune influence politique de même que son résultat ne devrait en aucune manière être politisé par une tierce partie. Nous pensons que la décision de la Commission du tracé des frontières devrait être de nature juridique, pleinement transparente et dénuée de toutes considérations ou pressions politiques. Mon gouvernement a jusqu'ici mis en oeuvre et respecté l'Accord d'Alger et est attaché à la pleine mise en oeuvre d'un tel résultat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Éthiopie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je me réjouis, Monsieur le Président, de vous voir ici parmi nous aujourd'hui.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, les pays membres de l'Association européenne de libre-échange de l'Espace économique européen, l'Islande souscrivent également à cette déclaration.

L'Union européenne souhaite remercier la présidence norvégienne d'avoir convoqué cette séance publique sur le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée. Nous nous félicitons de la présentation du rapport et de l'occasion qu'il offre aux États membres d'échanger des points de vue au moment où nous abordons cette étape décisive du processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

L'Union européenne réaffirme son appui total à l'Accord de paix, signé à Alger, le 12 décembre 2000, et à l'Accord de cessation des hostilités, signé à Alger, le 18 juin 2000. À cet égard, nous attendons avec intérêt la détermination du tracé de la frontière par la Commission du tracé des frontières. L'Union européenne accueille avec satisfaction les récentes déclarations des deux parties qui ont réaffirmé que les décisions de la Commission du tracé des frontières seraient définitives et contraignantes ainsi que leur engagement de respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'autre partie, conformément à l'Accord d'Alger.

L'annonce, dans quelques semaines, par la Commission du tracé des frontières de sa décision mettra un terme à la première phase du processus de

paix. L'Union européenne espère que les parties garantiront le commencement immédiat de l'application du processus de mise en oeuvre de la démarcation de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Nous espérons que ce processus se déroulera de façon rapide et coordonnée et qu'en même temps, la stabilité sera maintenue dans les zones concernées par la décision de la Commission.

L'Union européenne exprime son appui à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et aux efforts du Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Legwaila. Le Conseil de sécurité va, dans le courant de la semaine prochaine, examiner la prorogation du mandat de la MINUEE. À cet égard, nous attendons avec intérêt les recommandations du Secrétaire général en vue de définir un cadre général pour la phase de mise en oeuvre et le rôle approprié à confier à la MINUEE. Nous rappelons que le rôle dévolu à l'ONU conformément à l'Accord d'Alger pour ce qui est d'appliquer la décision de la Commission du tracé des frontières est important et nous invitons les parties à coopérer pleinement avec la MINUEE pour exécuter cette décision et pour maintenir, dans cette phase décisive, des voies de communication ouvertes avec le Représentant spécial du Secrétaire général.

Afin de faciliter la phase de mise en oeuvre, l'Union européenne partage le point de vue de la mission du Conseil de sécurité, à savoir qu'il est nécessaire de renforcer le cadre institutionnel du processus de paix, en particulier grâce au renforcement de la Commission militaire de coordination et d'autres mécanismes basés sur le dialogue entre les parties et la coopération pleine et entière avec le Représentant spécial du Secrétaire général. En ce sens, l'Union européenne reste disposée à offrir son aide.

L'Union européenne souligne, conformément aux Accords d'Alger, que le mandat de la Mission des Nations Unies pour le maintien de la paix s'achèvera lorsque le processus de délimitation et de démarcation de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée aura été achevé. Par conséquent, nous accordons une importance cruciale à la poursuite des dispositions de séparation des forces, comme cela a été stipulé avec la création de la Zone de sécurité temporaire. Il est également important qu'aux fins du maintien de la stabilité, les parties s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales, de même que toute initiative de déplacement de population et de troupes.

L'abornement est un processus physique qui doit être réalisé sur le terrain. La région frontalière qui fait l'objet d'un différend reste infestée par les mines, ce qui représente une grave menace pour la population et le personnel de l'ONU qui travaille dans la Zone. Les activités de déminage sont un préalable essentiel pour l'abornement de la frontière. L'Union européenne rappelle que la responsabilité première du déminage incombe aux parties et nous invitons donc les parties à coopérer pleinement afin d'accélérer le déminage. D'autre part, il faudrait ajuster, selon que de besoin, le mandat de la MINUEE afin qu'elle puisse jouer un rôle entier et approprié dans le processus de démarcation.

Dans le cadre des mesures de renforcement de la confiance, nous appelons les parties à procéder immédiatement et sans condition à la libération et au retour des prisonniers de guerre et des détenus restants qui ont été arrêtés pendant le conflit armé. Il est important de garantir la réinsertion des réfugiés, des déplacés et des combattants démobilisés. L'Union européenne lance un appel aux parties pour qu'elles règlent d'urgence toutes les autres questions en suspens, y compris la pleine liberté de circulation de la MINUEE.

L'abornement de la frontière et la mise en place des mesures de confiance constituent des initiatives fondamentales pour la normalisation des relations entre ces pays voisins. L'objectif général du processus de paix, c'est la réconciliation, la reconstruction et le développement dans l'intérêt de leurs habitants. L'Union européenne invite les Gouvernements éthiopien et érythréen à progresser vers la normalisation et la réconciliation durable.

Nous sommes encouragés par les rencontres qui ont été organisées conjointement par les dirigeants religieux, les 14 et 15 février dernier, à Asmara et à Addis-Abeba. Nous soulignons, en particulier, l'importance qu'il y a à promouvoir les contacts locaux transfrontières, de reconstituer les relations communautaires et le rôle que les femmes peuvent jouer dans ce processus.

La consolidation de la paix entre les deux pays contribuera à relancer le processus de paix, de coopération et d'intégration régionale. La coopération régionale a une importance vitale pour le développement durable et stable de la corne de l'Afrique, région qui continue de susciter des préoccupations au sein de l'Union européenne. Nous

prenons note de la signature du protocole pour la création d'un mécanisme d'intervention et d'alerte précoces dans les conflits à l'occasion du neuvième Sommet de l'Autorité intergouvernementale sur le développement, qui s'est tenu le 11 janvier.

Pour terminer, l'Union européenne, en tant que témoin et cosignataire de l'Accord de paix d'Alger, reste décidée à appuyer le processus de paix, en particulier par le biais du Représentant spécial de la présidence, le Sénateur Serri. Nous continuerons de fournir une aide aux populations touchées par le conflit et par d'autres catastrophes humanitaires, telles que la sécheresse actuelle. À mesure que se déroule le processus de paix, l'Union européenne souhaite appuyer la consolidation de la paix, la reconstruction et le développement, et contribuer à l'établissement d'un dialogue sur les mesures de confiance et aux efforts en faveur de la normalisation, de la coopération dans tous les domaines d'intérêts mutuels et de la réconciliation durable entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Espagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant des Pays-Bas. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Van den Berg (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je félicite le Conseil de sécurité d'avoir organisé une mission opportune et fructueuse en Éthiopie et en Érythrée, et je le remercie de son rapport très complet. Au cours de la mission, de nombreuses questions ont été soulevées et examinées avec nombre de protagonistes très variés des deux pays, et nous appuyons les observations et recommandations faites dans le rapport.

Les Pays-Bas appuient pleinement la déclaration faite par le représentant de l'Espagne au nom de l'Union européenne et s'y associent entièrement.

Nous estimons que la réunion que tient le Conseil aujourd'hui est importante car le processus de paix en Éthiopie et en Érythrée se rapproche d'un moment critique, compte tenu de la décision prochaine que va prendre la Commission du tracé des frontières. Nous nous félicitons du fait que les parties ont toujours indiqué clairement qu'elles tiendraient la décision de ladite Commission pour définitive et contraignante.

Nous pensons que la présentation officielle de la décision de la Commission du tracé des frontières doit s'accompagner d'un cadre et d'une approche qui justifient l'importance de cette décision. En fin de compte, avec la délimitation de la frontière, il incombera aux parties de laisser le passé derrière elles et de se tourner vers l'avenir. Nous espérons donc sincèrement que cette étape importante se déroulera de telle manière que les Éthiopiens, les Érythréens et, en fait, le monde entier soient témoins de ce moment crucial, et qu'elle fournira aux dirigeants des deux pays une occasion unique de réaffirmer leur attachement au processus de paix. La communauté internationale pourra alors répondre en exprimant son plein appui aux deux pays.

Au cours de leur mandat au Conseil, les Pays-Bas se sont beaucoup intéressés à la question des stratégies de sortie des opérations de maintien de la paix. La sortie devrait se faire une fois que la mission se sera acquittée avec succès de son mandat, et elle devrait donc être liée à un objectif clair. Dans le cas de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), l'objectif est clair. L'Accord d'Alger lie la fin du mandat de la MINUEE à l'achèvement de la démarcation de la frontière.

En fin de compte, c'est l'application de la décision qui mettra fin au processus de paix. Il est essentiel que le début de la démarcation commence immédiatement après la prise de la décision. L'application de la décision de la Commission du tracé des frontières est cependant un processus logistique et gestionnaire considérable que l'on ne peut pas laisser tout simplement à la Commission. Il est donc essentiel que l'ONU appuie ce processus dès le départ. Nous voyons là un rôle important pour la MINUEE, celui de fournir l'appui logistique et gestionnaire requis pour la démarcation et la mise en place des conditions nécessaires telles que les opérations de déminage le long de la frontière. Il faudrait se pencher sur les mouvements transfrontières possibles de populations et de personnes déplacées, sur le transfert de l'autorité sur certains territoires et sur bien d'autres questions. Nous pensons que tout cela doit faire l'objet de discussions approfondies le plus rapidement possible et d'une décision de tous les intéressés. Le résultat de ces discussions devrait être reflété dans l'ajustement du mandat de la MINUEE. Il est également important que nous ayons des estimations budgétaires réalistes sur le coût du processus de démarcation.

Enfin, je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, que votre recommandation demandant notamment aux amis de l'Érythrée et de l'Éthiopie au paragraphe 36 a) du rapport de la mission du Conseil de continuer d'intensifier leurs contacts avec les autorités des deux pays ne laissera pas d'être entendue. En tant que Président du Groupe des amis de l'Éthiopie et de l'Érythrée, je peux assurer le Conseil que ce Groupe s'efforcera de poursuivre le dialogue afin d'apporter sa contribution à la réalisation de l'objectif ultime du processus de paix : des relations complètes et normalisées entre les deux pays.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Motomura (Japon) (*parle en anglais*) : En premier lieu, ma délégation voudrait souhaiter la bienvenue à M. Jan Petersen, Ministre des affaires étrangères de la Norvège, et féliciter la Norvège de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Permettez-moi également de féliciter l'Ambassadeur Aguilar Zinser du Mexique et son équipe de l'excellent travail qu'ils ont accompli le mois dernier.

Conformément à la pratique de la Norvège, mon intervention sera brève.

Le Japon se félicite du rapport complet de la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée, dirigée par l'Ambassadeur de la Norvège, M. Ole Peter Kolby. Le rapport lui-même démontre le succès de la mission à la veille de la prise par la Commission du tracé des frontières d'une décision définitive et contraignante. Le Japon espère que les informations recueillies par les membres du Conseil de sécurité au cours de leur visite sur le terrain seront prises en considération lorsque sera examinée la question de la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE).

Nous félicitons l'Éthiopie et l'Érythrée d'avoir choisi de résoudre leurs différends grâce à un mécanisme international de règlement des différends, et nous nous félicitons des récentes déclarations faites par les deux parties dans lesquelles elles réaffirment que la décision de la Commission du tracé des frontières sera définitive et contraignante. Dans l'espoir que toutes les mesures nécessaires pour l'application de la décision de la Commission du tracé des frontières se mettront en place immédiatement après l'annonce de la Commission, le Japon se félicite de cette évolution favorable de la situation et espère que sa contribution d'environ 1 million de dollars au Fonds d'affectation spéciale pour la délimitation et la démarcation de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée sera utilisée efficacement. Je voudrais saisir cette occasion pour demander aux deux parties de s'abstenir de toutes mesures qui auraient un effet déstabilisateur, notamment la circulation de personnes et les mouvements de troupes.

Comme cela est indiqué dans le rapport de la mission du Conseil de sécurité, la mise en oeuvre réussie de la décision de la Commission du tracé des frontières dépend dans une grande mesure du déminage de la zone frontalière. Cela est crucial également pour l'établissement de la confiance afin de régler les conflits localisés et de reconstruire les relations communautaires, en particulier grâce à la promotion des contacts transfrontaliers au niveau local. Compte tenu de l'importance du déminage, le Gouvernement japonais a décidé d'affecter environ 560 000 dollars de sa contribution au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage pour le projet dans la Zone de sécurité temporaire.

Pour terminer, je voudrais faire une observation générale sur les missions du Conseil de sécurité. Ces missions sur le terrain peuvent constituer un outil précieux, comme l'a montré la dernière mission en Éthiopie et en Érythrée. Pour assurer le succès des missions futures, le Japon estime qu'il serait bon d'envisager de définir des critères pour l'envoi des missions et garantir la transparence pour ce qui est de la base budgétaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Japon des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole à M. Kolby, Chef de la mission du Conseil de sécurité en Éthiopie et en Érythrée.

M. Kolby (*parle en anglais*) : Je ferai juste quelques brèves remarques.

Nous approchons de la décision de la Commission du tracé des frontières et de son application. Je crois que la chose la plus importante maintenant sera que nous nous tournions tous vers les étapes importantes qui nous attendent. L'Ambassadeur des Pays-Bas a mentionné quelques-unes de ces étapes.

Je pense que c'est seulement de cette manière que nous pourrons avancer d'une manière constructive.

Deuxièmement, j'attire l'attention du Conseil sur le fait que les deux dirigeants, dans leurs commentaires à la presse après nos rencontres, ont qualifié la mission de constructive et opportune, et je pense que ces remarques ont été répétées par les deux pays, ici, aujourd'hui. Nous aimerions nous appuyer davantage sur cette base au Conseil.

En ce qui concerne les questions restant à régler, la position du Conseil a été exprimée clairement à plusieurs reprises, dans la déclaration présidentielle adoptée en janvier et réitérée également dans le rapport de la mission. Ce sont des exigences bien connues et elles doivent être respectées.

Enfin, je voudrais souligner que le climat qui prévaut dans la région est très propice aux deux pays, ce qui a été confirmé par cette mission. La communauté internationale appuiera fermement les parties dans l'application des Accords d'Alger, y compris l'application de la décision de la Commission du tracé des frontières. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, je pense que le Conseil reste fermement attaché à contribuer à l'achèvement du processus de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 35.